

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROJET DE PLAN
D'ACTION MÉTROPOLITAIN DE MISE EN VALEUR DES
ACTIVITÉS AGRICOLES**

17 septembre 2014

Mémoire : Plan d'action du plan métropolitain de mise en valeur des activités agricoles de la CMM

Le 25 juin dernier, la MRC de Vaudreuil-Soulanges adoptait son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour l'ensemble de ses 23 municipalités. Avec près de 76 % du territoire de la MRC dans la zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles (LPTAA)*, le PDZA a permis de faire la mise au point de la situation agricole et ainsi en ressortir les enjeux afin de proposer des interventions concrètes contribuant au développement durable, à la pérennité et au rayonnement des activités agricoles de la MRC.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a participé au comité de pilotage métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tout au long du processus d'élaboration de son PDZA. Cette participation a permis de constater que plusieurs enjeux sont partagés avec d'autres MRC, faisant de ceux-ci des enjeux métropolitains. Or, la CMM, dans son projet de Plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles, aborde ces enjeux. La MRC de Vaudreuil-Soulanges a donc jugé pertinent d'y contribuer ses commentaires.

Le présent mémoire aborde chaque partie du projet en dégagant des constats et des questions.

Introduction :

- L'introduction mentionne qu'un « *certain nombre de problématiques pourraient être plus efficacement traitées à l'échelle métropolitaine* ». Bien que ce constat soit fort probable, le document ne détaille pas clairement les problématiques à l'échelle métropolitaine en question. Quelles sont ces problématiques à l'échelle métropolitaine? Pour répondre à cette question, la CMM doit tout d'abord définir ce qu'est l'échelle métropolitaine, spécifiquement à l'égard des activités agricoles.

Première partie : « Portrait statistique des activités et du territoire agricoles »

- Le portrait n'aborde aucunement le patrimoine agricole, les unités de paysage identifiées au PMAD et les bois et corridors forestiers métropolitains, qui seront pourtant abordés brièvement dans le diagnostic, dans les enjeux et dans les actions. Le portrait doit donc mieux détailler l'impact de ceux-ci sur les activités et le territoire agricole
- Dans la même veine, le portrait n'aborde pas le concept de multifonctionnalité agricole, renvoyant également au patrimoine et aux paysages, mais aussi aux milieux naturels et à l'agroenvironnement.

Deuxième partie : « Diagnostic des activités et du territoire agricoles du Grand Montréal »

- Le diagnostic traite de la mise en valeur de la ressource forestière comme opportunité. Cependant, la problématique n'est pas définie au portrait. Il faudrait l'aborder afin de mieux comprendre les enjeux relatifs à la ressource forestière et

- son potentiel à des fins agricoles (acériculture, marché des produits forestiers non ligneux (PFNL), sylviculture, etc.).
- Dans la section des faiblesses, la dégradation du patrimoine agricole et la méconnaissance du potentiel forestier et agroforestier sont mentionnées, mais encore une fois, ne sont pas détaillées dans le portrait.

Troisième partie : « Enjeux agricoles métropolitains »

- L'enjeu concernant le développement durable et la mise en valeur des bois et corridors forestiers métropolitains, bien qu'il soit pertinent, n'est pas détaillé dans le portrait.
- La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine n'est pas détaillée dans le portrait non plus.
- À la page 51, il ne faut pas comparer un « *outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole* » à un schéma d'aménagement, car ce dernier est exigé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), alors que l'*outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole* (ou un PDZA) demeure un outil de planification n'ayant aucun aspect légal. Cette mention doit être retirée.
- Aux pages 55 et 57, la multifonctionnalité de l'agriculture devrait mieux traiter du rôle du paysage et du patrimoine dans le développement touristique, soit une composante importante dans la fonction économique de l'agriculture.

Cinquième partie : « Actions métropolitaines proposées pour la mise en valeur des activités agricoles »

- ✶ • Quelle est la compétence de la CMM pour la mise en place d'un outil métropolitain de gestion du foncier et/ou d'accès à la terre agricole?
- Trois actions impliquent la création de comités de partenaires (un comité ayant pour mandat de proposer un outil métropolitain de gestion du foncier et/ou d'accès à la terre agricole, un comité pour arrimer les stratégies de mise en marché et un comité pour la diversification des productions agricoles, la mise en valeur/protection des boisés agricoles). La CMM va-t-elle envoyer une invitation officielle aux MRC intéressées d'y participer?
- Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont été impliqués dans l'élaboration de tous les PDZA régionaux. Ceci étant dit, comment la CMM prévoit-elle intégrer le rôle des ministères?
- Pour le fonds métropolitain pour appuyer la mise en œuvre des PDZA, quels sont les conditions et les critères pour obtenir du financement dans le cadre du volet 2? De quelle façon un projet sera-t-il considéré comme étant « innovant »?
- Les CLD seront-ils aussi consultés pour l'élaboration d'un outil métropolitain de gestion du foncier et/ou d'accès à la terre agricole?

Annexe A

- En ce qui concerne le critère 3.1.3 : *Protection des bois et corridors forestiers métropolitains*, comment la CMM voit-elle concrètement l'intégration des usages agricoles à l'intérieur des bois et corridors forestiers métropolitains, tout en assurant la protection de leur couvert forestier?

Conclusion

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est d'avis, qu'avant de poursuivre les travaux dans le cadre de son projet de *Plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles*, la CMM doit s'arrêter à une étape fondamentale, soit la définition de l'échelle métropolitaine.

La MRC se questionne aussi à savoir comment ce plan peut-il être complémentaire aux PDZA régionaux, sans dédoubler le travail des organismes impliqués pour leur mise en œuvre (MRC, CLD, CMM, MAPAQ et autres)? Autrement dit, quelle est la valeur ajoutée du *Plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles*?

De plus, le document ne détaille pas clairement les problématiques qui pourront être gérées à l'échelle métropolitaine. Le portrait n'est pas complet puisqu'il n'aborde pas tous les aspects de la zone agricole, dont le patrimoine, les paysages, les bois et corridors forestiers métropolitains et la multifonctionnalité de l'agriculture. La ressource forestière n'est pas détaillée en ce qui concerne son potentiel d'exploitation. Ces mêmes constats s'appliquent également à la partie présentant les enjeux agricoles métropolitains.

En somme, bien que la MRC souligne la volonté de la CMM pour la mise en place d'un fonds métropolitain pour financer la mise en œuvre d'actions régionales, les actions proposées dans ce projet sont encore vagues et doivent être précisées. La MRC de Vaudreuil-Soulanges souhaite notamment participer aux travaux d'élaboration du *Plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles* en siégeant à l'un des comités métropolitains proposés. En collaboration avec tous les partenaires, les actions pourront être précisées afin de permettre une meilleure compréhension de leur mise en œuvre dans le but d'assurer une véritable mise en valeur des activités agricoles.